

**PROVINCE DE QUÉBEC  
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 12 avril 2010 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Tousignant, Irma Quirion, Manon Bougie et Marie-Ève Dutil, messieurs les conseillers Serge Thomassin, Jean Perron, Marcel Drouin et Lionel Bisson.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire François Fecteau.

Sont aussi présents messieurs Marcel Grondin directeur général et Jean M<sup>c</sup>Collough, greffier et directeur du Secrétariat général.

**MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.**

**OUVERTURE :**

La séance est ouverte à 19 h 40.

**ORDRE DU JOUR :**

**RÉSOLUTION N° 10-6005**

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier en ajoutant l'item suivant :

9.36 Autorisation de travaux pour le prolongement de la 152<sup>e</sup> rue et de la 12<sup>e</sup> Avenue.

**ADOPTÉE**

**PROCÈS-VERBAL :**

**RÉSOLUTION N° 10-6006**

Séance ordinaire du 22 mars 2010

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2010 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2010 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

**ADOPTÉE**

## **RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET ÉTATS FINANCIERS :**

### **RÉSOLUTION N° 10-6007**

Dépôt du rapport du vérificateur externe sur les états financiers

ATTENDU : le rapport du vérificateur préparé par Raymond Chabot Grant Thornton;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte le rapport du vérificateur externe sur les états financiers de la Ville de Saint-Georges tels que préparés et déposés par Raymond Chabot Grant Thornton.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-6008**

Dépôt et acceptation des états financiers pour l'année 2009

ATTENDU : le dépôt des états financiers pour l'année 2009 par le trésorier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte les états financiers de la Ville de Saint-Georges tels que préparés et déposés par M. Clément Poulin, c.a., directeur des Finances et trésorier.

**ADOPTÉE**

## **CONSULTATION PUBLIQUE :**

DÉROGATION MINEURE/LOT 3 935 409, 187<sup>e</sup> RUE RUE SAINT-GEORGES

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué la **demande de dérogation mineure pour le lot 3 935 409 situé dans la 187<sup>e</sup> Rue à Saint-Georges afin de permettre la construction d'une résidence de 12 mètres de hauteur alors que la norme prescrite est de 9,5 mètres, conditionnellement à ce qu'elle soit située à plus de 20 mètres de la rue alors que la norme prescrite est de 9 mètres.** Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 363-2010

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 363-2010 amendant le Règlement de zonage 150-2005 afin d'augmenter la hauteur maximale permise dans la zone RE-109.** Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 364-2010

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 364-2010 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'aire d'affectation « Commerce et services de type local et régional » à même l'aire d'affectation résidentielle de faible densité.** Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

## RÈGLEMENT NUMÉRO 365-2010

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 365-2010 amendant le Règlement de zonage 150-2005 afin d'agrandir la zone CD-504 à même la zone RB-517**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

## **PROJET DE RÈGLEMENT :**

### **RÉSOLUTION N° 10-6009**

Adoption du second projet de règlement numéro 361-2010

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le second projet de **Règlement numéro 361-2010 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir la zone CD-703 à même la zone RB-701**, soit et est adopté par ce conseil.

**QUE** le texte du second projet de **Règlement numéro 361-2010** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**ADOPTÉE**

## **AVIS DE MOTION ET DISPENSES DE LECTURE :**

### RÈGLEMENT NUMÉRO 345-2010

Je, Marcel Drouin conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 345-2010 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIS) applicables au centre-ville**. (Dépôt du projet de règlement).

### RÈGLEMENT NUMÉRO 350-2010

Je, Manon Bougie conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 350-2010 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir la zone CD-601 à même la zone RA-509**. (Dépôt du projet de règlement).

### RÈGLEMENT NUMÉRO 361-2010

Je, Serge Thomassin conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 361-2010 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir la zone CD-703 à même la zone RB-701**. (Dépôt du projet de règlement).

### RÈGLEMENT NUMÉRO 364-2010

Je, Jean Perron conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 364-2010 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'aire d'affectation « Commerce et services de type local et régional » à même l'aire d'affectation résidentielle de faible densité**. (Dépôt du projet de règlement).

## **ADOPTION DE RÈGLEMENTS :**

### **RÉSOLUTION N° 10-6010**

Adoption du règlement numéro 359-2010

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE le Règlement numéro 359-2010 amendant le règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'autoriser l'usage « service de nettoyage » dans la zone IA-104, soit et est adopté par ce conseil.**

**QUE le texte du Règlement numéro 359-2010 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.**

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-6011**

Adoption du règlement numéro 360-2010

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE le Règlement numéro 360-2010 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'aire d'affectation « Commerces et services de type local et régional » à même l'aire d'affectation résidentielle de faible densité, soit et est adopté par ce conseil.**

**QUE le texte du Règlement numéro 360-2010 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.**

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-6012**

Adoption du Règlement numéro 366-2010

ATTENDU : que le greffer résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

### **RÉSOLUTION N° 10-6012 (suite)**

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le **Règlement numéro 366-2010 autorisant la fermeture d'une partie de la 42<sup>e</sup> Rue Nord à l'intersection de la 30<sup>e</sup> Avenue Nord**, soit et est adopté par ce conseil.

**QUE** le texte du **Règlement numéro 366-2010** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-6013**

Adoption du Règlement numéro 367-2010

ATTENDU : que le greffer résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ madame la conseillère Manon Tousignant  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le **Règlement numéro 367-2010 décrétant une tarification du Service de la sécurité incendie pour les interventions dans le cadre d'incendie d'automobile des non-résidents**, soit et est adopté par ce conseil.

**QUE** le texte du **Règlement numéro 367-2010** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**ADOPTÉE**

### **ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :**

#### **RÉSOLUTION N° 10-6014**

Approbation des comptes payables par le fonds  
d'administration et par le fonds des immobilisations

ATTENDU : le rapport préparé par M. Clément Poulin, c.a., directeur du Service des finances et trésorier, en date du 31 mars 2010, dans lequel il recommande le paiement des comptes courants payables par le fonds d'administration au montant de 911 224,44 \$ et par le fonds des immobilisations au montant de 50 205,82 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le directeur des Finances et Trésorier M. Clément Poulin, c.a., soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 961 430,26 \$ pour les chèques couvrant la période du 12 au 31 mars 2010.

**ADOPTÉE**

**Madame la conseillère Marie-Ève Dutil se retire des délibérations pour cause de conflit d'intérêt.**

### **RÉSOLUTION N° 10-6015**

Acceptation de la plus basse soumission conforme  
pour la réfection des services municipaux dans la 90<sup>e</sup> Rue

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOMS DES SOUMISSIONNAIRES</u>	<u>MONTANTS</u>
GIROUX & LESSARD LTÉE	1 880 648,98 \$
T.G.C. INC.	1 963 669,44 \$
ENTREPRISES G.N.P. INC.	2 121 861,52 \$
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	2 185 465,43 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par M. Alain Roy ing., directeur associé des Services techniques, celui-ci nous confirme dans un rapport en date du 1<sup>er</sup> avril 2010, que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **GIROUX & LESSARD LTÉE au montant de 1 880 648,98 \$**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 avril 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la soumission déposée par **GIROUX & LESSARD LTÉE au montant de 1 880 648,98 \$ pour la réfection des services municipaux dans la 90<sup>e</sup> Rue**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

**QUE** la somme de 1 880 648,98 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le Règlement numéro 338-2009.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-6016**

Acceptation de la plus basse soumission conforme  
pour la réfection des services municipaux dans la 33<sup>e</sup> Rue

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOMS DES SOUMISSIONNAIRES</u>	<u>MONTANTS</u>
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	389 365,25 \$
T.G.C. INC.	410 179,85 \$
GIROUX & LESSARD LTÉE	412 673,87 \$
PAVAGES ABÉNAKIS LTÉE	435 329,39 \$
ENTREPRISES G.N.P. INC.	564 721,53 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par M. Alain Roy ing., directeur associé des Services techniques, celui-ci nous confirme dans un rapport en date du 1<sup>er</sup> avril 2010, que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **R.J. DUTIL & FRÈRES INC. au montant de 389 365,25 \$**;

### **RÉSOLUTION N° 10-6016 (suite)**

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 avril 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la soumission déposée par **R.J. DUTIL & FRÈRES INC.** au **montant de 389 365,25 \$**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

**QUE** la somme de 389 365,25 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le Règlement numéro 338-2009.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-6017**

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour les travaux de prolongement des services municipaux dans la 81<sup>e</sup> Rue

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DES SOUMISSIONNAIRES</u>	<u>MONTANTS</u>
GIROUX & LESSARD LTÉE	191 096,02 \$
9060-1535 QUÉBEC INC./A.D. ROY.	193 919,22 \$
T.G.C. INC.	197 474,81 \$
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	198 929,77 \$
PAVAGES ABÉNAKIS LTÉE	206 755,02 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par M. Gaétan Labbé, ing. directeur des infrastructures municipales et par M. Jean-François Poirier, ing. de la firme Genivar Sec, ceux-ci nous confirment, dans un rapport en date du 1<sup>er</sup> avril 2010, que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **GIROUX & LESSARD LTÉE au montant de 191 096,02 \$**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la soumission déposée par **GIROUX & LESSARD LTÉE au montant de 191 096,02 \$**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

**QUE** la somme de 191 096,02 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le Règlement numéro 362-2010 conditionnellement à son entrée en vigueur.

**ADOPTÉE**

**Madame la conseillère Marie-Ève Dutil reprend son siège.**

## **RÉSOLUTION N° 10-6018**

Acceptation de la soumission conforme pour la  
fourniture d'accessoires pour les policiers et les pompiers

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation à 7 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
AU BON MARCHÉ (BERNARD) INC.	21 009,14 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 24 mars 2010, que la soumission reçue est conforme et qu'elle nous recommande de l'accepter;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 avril 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la soumission déposée par **AU BON MARCHÉ (BERNARD) INC. au montant de 21 009,14 \$ pour la fourniture sur demande d'accessoires pour les policiers et les pompiers**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

**QUE** le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget d'opération.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6019**

Acceptation des plus basses soumissions conformes pour la fourniture de  
produits sanitaires et pluviaux en PVC, cuivre et fonte pour une période de 12 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOMS DES SOUMISSIONNAIRES</u>	<u>MONTANTS</u>	
	<u>Groupe 1</u>	<u>Groupe 2</u>
EMCO CORPORATION	74 156,95 \$	142 404,66 \$
RÉAL HUOT INC.	74 180,65 \$	126 793,32 \$
J.U. HOULE LTÉE	74 561,34 \$	129 620,91 \$
DISTRIBUTION BRUNET INC.	76 957,09 \$	134 464,44 \$
WOLSELEY CANADA INC.	80 076,99 \$	143 032,09 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 24 mars 2010, que la soumission déposée par DISTRIBUTION BRUNET INC. est non-conforme pour les 2 groupes; que celle déposée par WOLSELEY CANADA INC. est non-conforme pour le groupe 1; et nous recommande d'accepter les soumissions déposées par **EMCO CORPORATION pour le groupe 1 et par RÉAL HUOT INC. pour le groupe 2;**

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 avril 2010;

## **RÉSOLUTION N° 10-6019 (suite)**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil rejette les soumissions déposées par Distribution Brunet Inc. pour les groupes 1 et 2 et par Wolseley Canada Inc. pour le groupe 1 parce que non-conformes.

**QUE** ce conseil accepte la soumission déposée par **EMCO CORPORATION pour le groupe 1** (cadres, couvercles et rehaussement en fonte et tuyaux avec accessoires en PVC) **au montant de 74 156,95 \$** incluant toutes les taxes applicables; **et par RÉAL HUOT INC. pour le groupe 2** (boîtes de service avec accessoires, boîtes de vannes avec accessoires, manchons de perforation et bornes d'incendies avec accessoires) **au montant de 126 796,32 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout suivant les soumissions déposées et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

**QUE** le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget d'opération.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6020**

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour  
le marquage de chaussées pour la saison 2010

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation à 6 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DES SOUMISSIONNAIRES</u>	<u>MONTANTS</u>
LIGNE DE STATIONNEMENT JAG INC.	422,01 \$
DURA-LIGNES INC.	31 708,10 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 24 mars 2010, que la soumission déposée par LIGNE DE STATIONNEMENT JAG INC. est non-conforme; et nous recommande d'accepter la soumission déposée par **DURA LIGNES INC. au montant de 31 708,10 \$**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 avril 2010;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil rejette la soumission déposée par LIGNE DE STATIONNEMENT JAB INC. parce que non-conforme.

**QUE** ce conseil accepte la soumission déposée par **DURA LIGNES INC. au montant de 31 708,10 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour le marquage de chaussées pour la saison 2010**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

**QUE** le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget d'opération.

**ADOPTÉE**

**Madame la conseillère Marie-Ève Dutil se retire des délibérations pour cause de conflit d'intérêt.**

**RÉSOLUTION N° 10-6021**

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'évacuation,  
le transport et le déchargement des boues déshydratées de l'usine d'épuration

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation à 6 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DES SOUMISSIONNAIRES</u>	<u>MONTANTS</u>
EXCAVATIONS R. BEAUDOIN & FILS INC.	26 596,17 \$
9060-1525 QUÉBEC INC./FERME FORESTIÈRE AD ROY	28 218,75 \$
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	48 536,25 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 25 mars 2010, que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **EXCAVATIONS R. BEAUDOIN & FILS INC. au montant de 26 596,17 \$**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 avril 2010;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la soumission déposée par **EXCAVATIONS R. BEAUDOIN & FILS INC. au montant de 26 596,17 \$**, incluant toutes les taxes applicables pour l'évacuation, **le transport et le déchargement des boues déshydratées de l'usine d'épuration**, le tout suivant sa soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

**QUE** le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget d'opération.

**ADOPTÉE**

**Madame la conseillère Marie-Ève Dutil reprend son siège.**

**RÉSOLUTION N° 10-6022**

Acceptation de la soumission conforme pour la  
fourniture d'un écran d'étayage hydraulique

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres dans le système électronique, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
ÉQUIPEMENT N.C.N. LTÉE	17 055,41 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 26 mars 2010, que la soumission reçue est conforme et qu'elle nous recommande de l'accepter;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 avril 2010;

**RÉSOLUTION N° 10-6022 (suite)**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la soumission déposée par **ÉQUIPEMENT N.C.N. LTÉE** au montant de **17 055,41 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la fourniture d'un écran d'étagage hydraulique**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

**QUE** le tout soit payable à même le fonds d'administration – section immobilisations, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2010.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 10-6023**

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le remplacement de panneaux électriques d'éclairage

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation à 3 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DES SOUMISSIONNAIRES</u>	<u>MONTANTS</u>
RENAUD BOURQUE ÉLECTRIQUE INC.	14 843,06 \$
G.L. ÉLECTRIQUE INC.	18 002,47 \$
ÉLECTRICITÉ ANDRÉ LANGEVIN INC.	18 940,43 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 29 mars 2010, que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **RENAUD BOURQUE ÉLECTRIQUE INC. au montant de 14 843,06 \$**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 avril 2010;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la soumission déposée par **RENAUD BOURQUE ÉLECTRIQUE INC. au montant de 14 843,06 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour le remplacement de panneaux électriques d'éclairage**, le tout suivant sa soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

**QUE** le tout soit payable par le surplus accumulé nouvelle ville, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2010.

**ADOPTÉE**

## RÉSOLUTION N° 10-6024

### Acceptation des plus basses soumissions conformes pour la fourniture de matériel en vrac

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DES SOUMISSIONNAIRES</u>	<u>MONTANTS</u>		
	<u>Groupe 1</u>	<u>Groupe 2</u>	<u>Groupe 3</u>
PAVAGES ABÉNAKIS LTÉE	20 667,41 \$	216 771,92 \$	aucun prix
R.C. ROY INC.	22 586,29 \$	166 116,45 \$	29 822,70 \$
CONSTRUCTION B.M.L. DIVISION SINTRA	22 981,35 \$	318 125,21 \$	aucun prix
EXCAVATION R. BEAUDOIN & FILS INC.	aucun prix	179 472,38 \$	34 574,74 \$
GIROUX & LESSARD LTÉE	aucun prix	243 052,04 \$	aucun prix

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 29 mars 2010, que la soumission déposée par Construction B.M.L. Division Sintra Inc. est non-conforme pour le groupe 2, que toutes les autres soumissions reçues sont conformes et que suite à des ajustements concernant les coûts de transport, les plus basses et les plus avantageuses d'accepter sont celles déposées par **PAVAGES ABÉNAKIS LTÉE pour le groupe 1**, par **EXCAVATIONS R. BEAUDOIN & FILS INC. pour le groupe 2** et par **R.C. ROY INC. pour le groupe 3**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 avril 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la soumission déposée par **PAVAGES ABÉNAKIS LTÉE pour le groupe 1 (abrasif de pierres concassées lavées) au montant de 20 667,41 \$** incluant toutes les taxes applicables; par **EXCAVATIONS R. BEAUDOIN & FILS INC. pour le groupe 2 (granulat concassé) au montant de 179 472,38 \$** incluant toutes les taxes applicables; et par **R.C. ROY INC. pour le groupe 3 (abrasif AB-10 de sable lavé et sable classe A) au montant de 29 822,70 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout suivant les soumissions déposées et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

**QUE** le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget d'opération.

**ADOPTÉE**

## RÉSOLUTION N° 10-6025

### Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la location et le lavage de salopettes de travail

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation à 4 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DES SOUMISSIONNAIRES</u>	<u>MONTANTS</u>
LES SERVICES G & K	112,19 \$
UNIFIRST CANADA	137,93 \$
QUÉBEC LINGE CO.	176,65 \$

## **RÉSOLUTION N° 10-6025 (suite)**

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 29 mars 2010, que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **LES SERVICES G & K au montant hebdomadaire de 112,19 \$**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 avril 2010;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la soumission déposée par **LES SERVICES G & K au montant hebdomadaire de 112,19 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la location et le lavage sur demande de salopettes de travail**, le tout suivant sa soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

**QUE** le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget d'opération.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6026**

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le débroussaillage des bordures de route et terrains divers pour les saisons 2010, 2011 et 2012

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation à 6 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DES SOUMISSIONNAIRES</u>	<u>MONTANTS</u>
FERME DONALD VACHON	51 107,11 \$
9114-3917 QUÉBEC INC.	55 589,33 \$
SERVICES VERT ET BLANC (S.V.B.) INC.	114 092,65 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 30 mars 2010, que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **FERME DONALD VACHON au montant de 17 087,66 \$ pour la saison 2010, 16 696,88 \$ pour la saison 2011 et 17 322,57 pour la saison 2012 pour un montant total de 51 107,11 \$**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 avril 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la soumission déposée par **FERME DONALD VACHON au montant de 51 107,11 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour le débroussaillage de route et terrains divers pour les saisons 2010, 2011 et 2012**, le tout suivant sa soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

**QUE** le tout soit payable à même le budget d'opération pour chaque saison.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6027**

Autorisation d'aller en appel d'offres pour les services d'une équipe de professionnels d'architectes et d'ingénieurs pour la construction du garage municipal – phase II

ATTENDU : que la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités de procéder par appel d'offres pour retenir les services;

ATTENDU : que cet appel d'offres doit contenir des critères d'évaluation, ainsi qu'une pondération associée à chaque critère;

ATTENDU : qu'un comité doit être formé pour évaluer les offres reçues;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise la publication d'un appel d'offres pour les services d'une équipe de professionnels d'architectes et d'ingénieurs pour la construction du garage municipal – phase II présentant les critères d'évaluation suivants :

- |   |           |
|---|-----------|
| 1. Expérience de l'équipe architectes/ingénieurs :                    | 25 points |
| 2. Compétence et la disponibilité du chargé de projet :               | 20 points |
| 3. Organisation de l'équipe de professionnels et capacité de relève : | 10 points |
| 4. Programme de surveillance de travaux :                             | 20 points |
| 5. Échéancier réaliste :  | 15 points |
| 6. Adresse de service :   | 10 points |

**QU'UN** comité de sélection des offres soit mis sur pied pour cet appel d'offres, composé de M. Alain Roy ing. directeur associés aux Services techniques, M. Guy Bilodeau directeur des Travaux publics et M. Jean-Yves Blais directeur des Ressources humaines.

**QUE** Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, soit désignée à titre de secrétaire du comité.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6028**

Demande de dérogation mineure pour le Lot numéro 3 935 409  
situé dans la 187<sup>e</sup> Rue Saint-Georges

ATTENDU : que le propriétaire du lot numéro 3 935 409 situé dans la 187<sup>e</sup> Rue Saint-Georges demande une dérogation mineure afin de permettre la construction d'une résidence de 12 mètres de hauteur alors que la norme prescrite est de 9,5 mètres, conditionnellement à ce qu'elle soit située à plus de 20 mètres de la rue alors que la norme prescrite est de 9 mètres;

ATTENDU : la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la dérogation mineure suivante pour le lot numéro 3 935 409 situé dans la 187<sup>e</sup> Rue Saint-Georges :

**permettre la construction d'une résidence de 12 mètres de hauteur alors que la norme prescrite est de 9,5 mètres, conditionnellement à ce qu'elle soit située à plus de 20 mètres de la rue alors que la norme prescrite est de 9 mètres**

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6029**

### Autorisation d'émission d'un permis pour les 430 et 432, 18<sup>e</sup> Rue

ATTENDU : que le propriétaire des 430 et 432, 18<sup>e</sup> Rue a demandé un permis pour changer les fenêtres de son bâtiment;

ATTENDU : que ce bâtiment est situé dans une zone soumise au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Place de l'église;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet que le projet respecte les critères du PIIA – Place de l'église;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'émission du permis de construction pour le changement des fenêtres aux 430 et 432, 18<sup>e</sup> Rue à Saint-Georges.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6030**

### Acceptation des plans et estimations pour les travaux de prolongement des services municipaux dans la 37<sup>e</sup> Rue par Gestion Robert Bernard Inc.

ATTENDU : que Gestion Robert Bernard Inc. a mandaté la firme Genivar Sec, pour la préparation des plans et estimations pour un prolongement sur une longueur de 206 mètres dans la 37<sup>e</sup> Rue;

ATTENDU : que ces travaux sont évalués à 525 000 \$ dont la part de la Ville à 90 500 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte les plans et estimations pour la demande de prolongement des services municipaux dans la 37<sup>e</sup> Rue, dossier G122841, datés du 18 février 2010 de la firme Genivar Sec et l'autorise à les présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation.

**QUE** la Ville confirme qu'elle fera parvenir au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une attestation de conformité des travaux au certificat d'autorisation du ministère, dès l'acceptation finale des travaux.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6031**

### Acceptation d'une entente numéro 1 à intervenir avec Gestion Robert Bernard Inc. pour les travaux de prolongement des services municipaux dans la 37<sup>e</sup> Rue

ATTENDU : que le promoteur Gestion Robert Bernard Inc. demande un prolongement des services municipaux dans la 37<sup>e</sup> Rue et qu'il désire que la Ville soit maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : qu'il y a lieu de conclure à cet effet une entente numéro 1;

### **RÉSOLUTION N° 10-6031 (suite)**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte l'entente numéro 1 à intervenir avec Gestion Robert Bernard Inc. pour des travaux de prolongement de services municipaux dans la 37<sup>e</sup> Rue, le tout en vertu du projet d'entente joint à la présente pour en faire partie intégrante comme si il y était au long reproduit.

**QUE** le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-6032**

Révision d'une demande de reconnaissance pour fins d'exemption de la taxe d'affaires par Passeport travail de Beauce Inc.

ATTENDU : qu'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une révision périodique de reconnaissances accordées par la Commission municipale du Québec doit être faite à tous les 5 ans et que la Commission a l'obligation de consulter la Municipalité lorsqu'une telle révision survient;

ATTENDU : le rapport préparé par Me Martin Sirois, chef du Contentieux, en date du 29 mars 2010, dans lequel il recommande que la Ville ne s'oppose pas à la demande de révision de confirmation de la reconnaissance pour fins d'exemption de la taxe d'affaires formulée par l'organisme Passeport travail de Beauce Inc., si celle-ci répond entièrement aux critères prévus par la loi pour de telles exonérations;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 avril 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil ne s'oppose pas à une demande de révision de confirmation de la reconnaissance pour fins d'exemption de la taxe d'affaire par l'organisme Passeport travail de Beauce Inc., si cette demande répond entièrement aux critères prévus à la loi.

**QUE** le Contentieux soit mandaté pour faire les représentations jugées nécessaires dans ce dossier.

**QUE** la Commission municipale du Québec soit avisée à l'effet que la Municipalité ne requiert pas la tenue d'une audition dans ce dossier.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-6033**

Révision d'une demande de reconnaissance pour fins d'exemption de la taxe d'affaires par Transport adapté l'autonomie Inc.

ATTENDU : qu'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une révision périodique de reconnaissances accordées par la Commission municipale du Québec doit être faite à tous les 5 ans et que la Commission a l'obligation de consulter la Municipalité lorsqu'une telle révision survient;

### **RÉSOLUTION N° 10-6033 (suite)**

ATTENDU : le rapport préparé par Me Martin Sirois, chef du Contentieux, en date du 29 mars 2010, dans lequel il recommande que la Ville ne s'oppose pas à la demande de révision de confirmation de la reconnaissance pour fins d'exemption de la taxe d'affaires formulée par l'organisme Transport adapté l'autonomie Inc., si celle-ci répond entièrement aux critères prévus par la loi pour de telles exonérations;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 avril 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil ne s'oppose pas à une demande de révision de confirmation de la reconnaissance pour fins d'exemption de la taxe d'affaire par l'organisme Transport adapté l'autonomie Inc., si cette demande répond entièrement aux critères prévus à la loi.

**QUE** le Contentieux soit mandaté pour faire les représentations jugées nécessaires dans ce dossier.

**QUE** la Commission municipale du Québec soit avisée à l'effet que la Municipalité ne requiert pas la tenue d'une audition dans ce dossier.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-6034**

#### **Adhésion au Transport Autonomie Beauce-Etchemins pour l'année 2010**

ATTENDU : que l'organisme Transport Autonomie Beauce-Etchemins a établi la contribution de la Ville pour l'année 2010;

ATTENDU : que conseil accepte que la Ville soit le mandataire auprès du ministère des transports du Québec;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adhère au réseau de Transport Autonomie Beauce-Etchemins pour l'année 2010.

**QUE** ce conseil accepte que la Ville soit mandataire auprès du ministère des Transports du Québec.

**QUE** ce conseil autorise le paiement d'une somme de 47 631,62 \$ pour l'année 2010.

**QUE** ce conseil accepte la tarification des services aux usagers, tel que décrit au dépliant de l'organisme joint à la présente résolution.

**QUE** la somme de 47 631,62 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget d'opération de l'année 2010.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6035**

### Acceptation du protocole d'entente avec Transport Autonomie Beauce-Etchemins pour l'année 2010

ATTENDU : le rapport préparé par M. Jean M<sup>c</sup>Collough, directeur du Secrétariat général et greffier dans lequel il recommande qu'une entente soit conclue avec Transport Autonomie Beauce-Etchemins pour le transport des personnes handicapées sur le territoire de la ville;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte une entente à intervenir avec Transport Autonomie Beauce-Etchemins pour le transport des personnes handicapées sur le territoire de la ville pour l'année 2010, le tout en vertu du projet d'entente joint à la présente pour en faire partie intégrante comme si il était au long reproduit.

**QUE** le maire et le greffier, soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6036**

### Acceptation des prévisions budgétaires 2010 de l'Office municipal d'habitation

ATTENDU : que l'Office municipal d'habitation a adopté, le 9 février 2010, ses prévisions budgétaires pour l'exercice 2010, soit des revenus au montant de 703 477 \$ et des dépenses de 2 074 412 \$, ce qui laisse un déficit de 1 370 935 \$;

ATTENDU : que ces prévisions doivent être adoptées par la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte les prévisions budgétaires 2010 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Georges pour un montant de 703 477 \$ en revenus et un montant de 2 074 412 \$ en dépenses pour un déficit de 1 370 935 \$.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6037**

### Demande au ministère des Transports du Québec pour modifier la vitesse affichée sur une partie de la 6<sup>e</sup> Avenue Sud

ATTENDU : l'aménagement de la route verte (piste cyclable) sur une partie de la 6<sup>e</sup> Avenue Sud, entre la 10<sup>e</sup> Avenue et le barrage Sartigan;

ATTENDU : que pour permettre une circulation sécuritaire des vélos sur ce tronçon de route, la vitesse permise devrait être de 50 kilomètres heure;

ATTENDU : que ce tronçon de la 6<sup>e</sup> Avenue Sud relève du ministère des Transports du Québec;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil demande au ministère des Transports du Québec de modifier la vitesse permise sur la 6<sup>e</sup> Avenue Sud, entre la 10<sup>e</sup> Avenue et le barrage Sartigan, à 50 kilomètres heure, afin de permettre une circulation sécuritaire des vélos sur la bande cyclable.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6038**

Demande à la Société d'assurance automobile du Québec  
de reconnaître la fourrière municipale dans le cadre du programme  
concernant la saisie des véhicules routiers

- ATTENDU : que la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre les dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;
- ATTENDU : les modifications apportées ces dernières années au *Code de la sécurité routière* et ses règlement pour renforcer la sécurité routière;
- ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges s'engage à se conformer aux exigences de la Société d'assurance automobile du Québec pour la réalisation et la gestion d'une fourrière pour les véhicules routiers;
- ATTENDU : que les coûts d'aménagement de la fourrière sont évalués à environ 13 500 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise le Service des travaux publics à aménager une fourrière municipale pour les véhicules routiers, sur les terrains du garage municipal situé au 1560, 95<sup>e</sup> Rue à Saint-Georges.

**QUE** ce conseil demande à la Société d'assurance automobile du Québec d'inscrire la fourrière municipale au fichier des fourrières reconnues pour le territoire de la Ville de Saint-Georges.

**QUE** M. Gaétan Poulin, chef de Division – services auxiliaire au Service de police, soit désigné comme responsable de la fourrière municipale et soit autorisé à signer tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**QUE** la somme de 13 500 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée par le fonds d'administration, section immobilisations.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6039**

Autorisation au chef de Division – entretien des immeubles et équipements à  
procéder, au nom de la Ville, à la vente des véhicules mis en fourrière et remis à la Ville

- ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges disposera bientôt de sa propre fourrière municipale pour les véhicules routiers saisis par le Service de police;
- ATTENDU : que la gestion des véhicules saisis en vertu du code de sécurité routière est assurée par la Société d'assurance automobile du Québec et que la gestion des véhicules saisis en vertu du code criminel est assurée par le ministère de la Justice du Québec;
- ATTENDU : que ces deux organismes peuvent, dans certaines circonstances, remettre à la Ville les propriétés de ces véhicules;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
ET RÉSOLU unanimement

### **RÉSOLUTION N° 10-6039 (suite)**

**QUE** ce conseil autorise M. Frédéric Veilleux, chef de Division – immeubles et équipements, à procéder, lorsque requis, à la vente des véhicules cédés à la Ville par la Société d'assurance automobile du Québec ou le ministère de la Justice du Québec.

**QUE** M. Frédéric Veilleux, chef de division – immeubles et équipements, soit autorisé à signer tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-6040**

Demande de subvention dans le cadre du Programme  
d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant des incapacités

ATTENDU : que le Service des loisirs et de la culture désire faire bénéficier la population du Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant des incapacités dans le cadre des activités des terrains de jeux;

ATTENDU : le rapport de Mme Carole Paquet Directrice du Service des loisirs et de la culture, en date du 24 mars 2010, dans lequel elle recommande d'appliquer sur ce programme pour les activités de terrains de jeux pour l'été 2010;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 avril 2010;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise le Service des loisirs et de la culture à procéder à une demande pour bénéficier du Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant des incapacités.

**QUE** Mme Carole Paquet directrice du Service des loisirs et de la culture, soit autorisée à signer tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-6041**

Activités dans le cadre du Jour de la terre

ATTENDU : que le 22 avril 2010 est désigné comme étant le Jour de la terre;

ATTENDU : que la Ville désire sensibiliser ses citoyens à l'importance des petits gestes favorisant l'amélioration de la qualité de l'environnement;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise le Service des loisirs et de la culture à donner un sac réutilisable fait de matières recyclées à tous les abonnés de la bibliothèque municipale qui emprunteront un document pendant la journée du 22 avril 2010.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6042**

### Semaine d'amnistie des amendes à la bibliothèque municipale

- ATTENDU : que le 23 avril 2010, c'est la Journée nationale du livre et du droit d'auteur;
- ATTENDU : que pour souligner cette journée, il est proposé de faire une semaine d'amnistie des amendes à la bibliothèque municipale;
- ATTENDU : que pour bénéficier d'une amnistie, l'utilisateur de la bibliothèque municipale devra se présenter au comptoir de prêt et le demander pour lui ou ses enfants de 17 ans et moins;
- ATTENDU : que tous les autres coûts relatifs à des documents non rapportés devront être acquittés;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise la tenue d'une semaine d'amnistie des amendes à la bibliothèque municipale pour la semaine du 20 au 25 avril 2010.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6043**

### Formation d'un comité concernant le complexe culturel

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
DISSIDENTS monsieur le conseiller Jean Perron, madame la conseillère Manon Bougie, madame la conseillère Marie-Ève Dutil et monsieur le conseiller Lionel Bisson  
ONT VOTÉ POUR monsieur le conseiller Serge Thomassin, madame la conseillère Irma Quirion et monsieur le maire François Fecteau  
ET RÉSOLU à la majorité

**QUE** ce conseil mette sur pied un comité du complexe culturel qui aura pour mandat :

- de diffuser toute l'information pertinente à la population concernant le projet visé par le règlement d'emprunt;
- de faire connaître les impacts socio-économiques de ce projet dans une vision stratégique de revitalisation du centre-ville;
- de définir un plan de communication;
- de choisir les ressources et moyens de diffusion de l'information.

**QUE** ce comité soit formé de mesdames les conseillères Manon Tousignant et Irma Quirion; de messieurs les conseillers Serge Thomassin, Marcel Drouin et d'un représentant de la direction générale.

**ADOPTÉE**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

À 21 h 10, le maire invite les personnes présentes dans la salle à une période de questions. Mme Simone Quirion demande s'il est possible de garder le secteur Saint-Jean-de-la-Lande dans l'adresse suite à la procédure d'uniformisation des adresses du territoire de la ville par Postes Canada. Madame la conseillère Marie-Ève Dutil demande des informations concernant un DVD qui a été présenté à Expo Habitat, elle demande également des informations concernant la formation du comité du complexe culturel.

## **RÉSOLUTION N° 10-6044**

### Renouvellement du contrat pour les assurances collectives pour certains groupes d'employés

ATTENDU : les rapports présentant les résultats de l'analyse du Groupe financier AGA Inc. pour la période contractuelle du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 30 avril 2011 pour les employés de bureau, employés des loisirs, préventionniste, policiers et cadres;

ATTENDU : la recommandation d'accepter les conditions de renouvellement proposées par l'assureur;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte les conditions de renouvellement présentées par S.S.Q. concernant l'assurance collective des employés de bureau, employés de loisirs, préventionniste, policiers et cadres pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 30 avril 2011.

**QUE** M. Jean-Yves Blais directeur des Ressources humaines, soit autorisé à signer tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6045**

### Ouverture d'un poste de chef de division – Sport et plein air

ATTENDU : que depuis la saison 2009-2010, la Ville de Saint-Georges a repris à sa charge l'opération et la gestion du centre de ski;

ATTENDU : les besoins du Service des loisirs et de la culture pour une personne supplémentaire pendant la saison estivale pour s'occuper entre autres du comité des fêtes de Saint-Georges, des activités au planchôdrome, de la pêche en herbe et des spectacles pour adolescents à l'arboretum;

ATTENDU : que toutes ces activités justifient l'ouverture d'un poste de chef de Division – sport et plein air;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise la création d'un poste de chef de Division – sport et plein air au Service des loisirs et de la culture.

**QUE** ce conseil autorise l'embauche de Mme Isabelle Gagnon à titre de chef de Division – sport et plein air, le tout conformément aux conditions de travail des employés cadres, ainsi qu'à la politique salariale des employés cadres, classe 1, échelon 4.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6046**

### Embauche temporaire d'un coordonnateur à la Programmation au Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : l'absence pour congé de maternité de Mme Karen Veilleux et que cette absente était comblée par Mme Christine Caron;

ATTENDU : que par sa résolution numéro 10-5976, ce conseil a embauché Mme Christine Caron à titre de chef de Division – développement culturel;

ATTENDU : le rapport préparé par M. Jean-Yves Blais directeur des Ressources humaines, à l'effet de procéder à l'embauche temporaire de M. Carl Dallaire pour compléter le remplacement de Mme Karen Veilleux;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil procède à l'embauche de M. Carl Dallaire à titre de coordonnateur à la Programmation pour la période du 19 avril 2010 au 29 août 2010 au salaire de 15 \$ l'heure.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6047**

### Acceptation de la structure salariale des étudiants pour l'année 2010

ATTENDU : le rapport préparé par M. Jean-Yves Blais directeur des Ressources humaines, à l'effet d'accepter la nouvelle structure salariale des étudiants du Service des loisirs et de la culture, du Service des travaux publics et des Services techniques pour l'année 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la structure salariale des étudiants pour l'année 2010, laquelle structure est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle y était au long reproduite.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6048**

### Rémunération du personnel électoral

ATTENDU : la recommandation de M. Jean M<sup>c</sup>Collough, directeur du Secrétariat général et greffier, à l'effet de modifier la rémunération du personnel électoral;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 avril 2010;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adopte la structure salariale suivante pour la rémunération du personnel électoral :

### **RÉSOLUTION N° 10-6048 (suite)**

Président d'élection :	pour un événement touchant 3 districts électoraux et moins, le Président d'élection a droit à la rémunération minimum prévue à la loi. Une somme de 300 \$ s'ajoute à ce minimum pour chacun des districts au-dessus de 3.
Secrétaire d'élection :	75% du montant prévu pour le Président
Adjoint au Président d'élection :	50% du montant prévu pour le Président
Aide permanent :	19,24 \$ / heure
Réviser :	16,00 \$ / heure
Agent réviseur :	15,00 \$ / heure
Secrétaire commission révision :	15,00 \$ / heure
Scrutateur :	168,00 \$/jour (basé 14,00 \$/h)
Secrétaire bureau de vote :	147,00 \$/jour (basé 12,25 \$/h)
Responsable de site :	225,00 \$/jour (basé 18,75 \$/h)
Responsable de salle :	192,00 \$/jour (basé 16,00 \$/h)
Préposé information :	144,00 \$/jour (basé 12,00 \$/h)
Préposé au maintien de l'ordre :	144,00 \$/jour (basé 12,00 \$/h)
Membre de la table de vérification :	132,00 \$/jour (basé 11,00 \$/h)

**QUE** pour les autres activités, tel que vote itinérant, vote par anticipation et formation, un montant forfaitaire basé sur le taux horaire proposé soit payé.

**QUE** la rémunération de la formation soit conditionnelle à ce que la personne soit à son poste conformément à l'assignation qu'elle aura reçue.

**QUE** la rémunération des substituts, lorsqu'ils n'ont pas à se présenter sur les lieux du vote, soit fixée à 50 \$/jour conditionnellement à leur disponibilité.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-6049**

#### Autorisation de travaux pour le prolongement de la 152<sup>e</sup> Rue et de la 12<sup>e</sup> Avenue

ATTENDU : que le promoteur 9206-5218 Québec Inc. a fourni à la Ville une garantie financière de 10% et sa preuve d'assurance;

ATTENDU : que le montant que la Ville assumera, représentant la part des bénéficiaires, est fixé à 76 628,03 \$;

ATTENDU : que la part de la Ville dans le projet est évaluée à 320 326,50 \$, incluant la part des bénéficiaires;

ATTENDU : que nous avons reçu le certificat d'autorisation des travaux du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'émission du certificat des travaux pour le prolongement de la 152<sup>e</sup> Rue et de la 12<sup>e</sup> Avenue.

**ADOPTÉE**

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS :**

### CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE LE 30 MARS 2010

Le greffier dépose le certificat émis suite à la procédure d'enregistrement tenue le 30 mars 2010 pour l'approbation du **Règlement numéro 362-2010 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 326 000 \$**, dans lequel certificat il est indiqué qu'aucune personne habile à voter ne s'est enregistrée et que la tenue de référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

### LISTE D'AUTORISATION DE DÉPENSES

La liste d'autorisation de dépenses est déposée au conseil.

### LISTE DE PERMIS D'URBANISME ET CERTIFICATS

La liste des permis d'urbanisme et certificats pour le mois de mars 2010 au montant de 9 424 050 \$ est déposée au conseil.

### RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS

Le résumé comparatif mensuel des permis émis pour le mois de mars 2010 est déposé au conseil.

### RÉSUMÉ COMPARATIF ANNUEL DE LA LISTE DES PERMIS ET CERTIFICATS

Un résumé comparatif annuel de la liste des permis et certificats jusqu'à la fin du mois de mars 2010 est déposé au conseil.

### RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

Le rapport des activités du Service de la sécurité incendie pour le mois de mars 2010 est déposé au conseil.

### RAPPORT SUR LES MOUVEMENTS D'AÉRONEFS

Le rapport sur les mouvements d'aéronefs à l'aéroport de Saint-Georges pour le mois de mars 2010 est déposé au conseil.

### RAPPORTS D'ACTIVITÉS DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2010

Les rapports d'activités suivants du Service des loisirs et de la culture, pour le mois de février 2010, sont déposés au conseil : centre sportif Lacroix-Dutil; glaces extérieures; cartes-loisirs; Polyvalente St-Georges; activités parascolaires; pavillon Éloi-Poulin; école Les Sittelles; centre de ski; cartes d'abonnement bibliothèque et opérations et fréquentations bibliothèque.

### RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE POUR L'ANNÉE 2009

Le rapport annuel du Service des loisirs et de la culture pour l'année 2009 est déposé au conseil.

#### RAPPORT D'EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2010

Un rapport d'embauche de 9 étudiants techniciens en génie civil pour les Services techniques pour la période estivale 2010 est déposé au conseil.

#### RAPPORT D'EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2010

Un rapport d'embauche de 6 étudiants pour le Service des travaux publics pour la période estivale 2010 est déposé au conseil.

#### RAPPORT D'EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UNE RÉCEPTIONNISTE POUR LE SERVICE DES FINANCES

Un rapport d'embauche temporaire de Mme Claudia Fournier à titre de réceptionniste pour le Service des finances et d'autres remplacements futurs est déposé au conseil.

#### RAPPORT D'EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UNE SECRÉTAIRE POUR LE SERVICE DU CONTENTIEUX

Un rapport d'embauche temporaire de Mme Coralie Rodrigue à titre de secrétaire pour le Service du contentieux est déposé au conseil.

#### RAPPORT D'EMBAUCHE D'UN STAGIAIRE POUR LE SERVICE D'URBANISME

Un rapport d'embauche de M. Sébastien Roy à titre de stagiaire pour le Service d'urbanisme pour une période de 8 semaines à compter du 7 juin 2010 est déposé au conseil.

### **CORRESPONDANCE :**

Un bordereau de correspondance, comprenant 3 items, est déposé au conseil.

### **AUTRE SUJET :**

#### COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Monsieur le conseiller Lionel Bisson fait un résumé des faits saillants du rapport annuel de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à une période de questions. Aucune question ne fût posée.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

**À 21 h 35, sur proposition de monsieur le conseiller Jean Perron, appuyé par madame la conseillère Marie-Ève Dutil, la séance est levée.**

**FRANÇOIS FECTEAU**  
Maire

**JEAN M<sup>C</sup>COLLOUGH**  
Greffier